

Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé 14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

A l'attention de Madame OUKKAL DGOS

Objet: Préavis de Grève.

Montreuil, le 29 octobre 2020

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 6 novembre 2020** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,
- L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98-535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.
- Les ESPIC, CLCC, et les établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux privés chargés de la gestion d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- un véritable plan Emploi formation et de reconnaissance des qualifications,
- l'amélioration des conditions de travail et de vie, les moyens de protection ainsi que le matériel et les outils nécessaires pour exercer en toute sécurité,
- la titularisation et la résorption des emplois précaires,
- des augmentations salariales et la fin des inégalités femme/homme
- l'abrogation des journées de carence,
- la défense et l'amélioration des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...
- le respect des libertés et droits individuels, collectifs et syndicaux,
- le financement à la hauteur des besoins de la sécurité sociale,
- un système de Santé, de protection sociale et des services publics qui répondent aux besoins de la population,
- Le droit au départ à la retraite à 60 ans pour tou-te-s à taux plein, la reconnaissance de la pénibilité entraînant un départ anticipé à la retraite pour tou-te-s les salarié-e-s de la santé et de l'action sociale public/privé
- L'augmentation immédiate des retraites de 300 euros, pas de pension inférieure au SMIC (1800 euros), la fin de la décote et la prise en compte des années d'études

Les salarié·e·s des secteurs publics et privés de la santé et de l'action sociale se mobiliseront aussi de façon illimitée pour :

- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements et d'hôpitaux, et l'exigence au contraire de réouvertures et de créations de structures
- L'arrêt des plans d'économie dits « plans de retour à l'équilibre » qui se traduisent systématiquement par des suppressions de postes

- Le matériel de protection comme les masques, le gel hydro alcoolique, ainsi que les autres matériels barrières essentiels pour la sécurité des personnels et des usagers
- Le dépistage par test du COVID-19 pour tou·te·s
- La réquisition des industries pour constituer un stock nécessaire de fabrication des matériels barrières et de médicaments
- Le respect du choix de la pose de leur congés, repos, RTT et CET
- La revalorisation des heures supplémentaires et du CET
- La reconnaissance en maladie professionnelle de tous les personnels atteint du COVID-19

Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Julie MASSIEU, Co-animatrice espace revendicatif



Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé 14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

A l'attention de Madame OUKKAL DGOS

Objet: Préavis de Grève.

Montreuil, le 29 octobre 2020

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 7 novembre 2020** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,
- L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98-535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.
- Les ESPIC, CLCC, et les établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux privés chargés de la gestion d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ;
 Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- un véritable plan Emploi formation et de reconnaissance des qualifications,
- l'amélioration des conditions de travail et de vie, les moyens de protection ainsi que le matériel et les outils nécessaires pour exercer en toute sécurité,
- la titularisation et la résorption des emplois précaires,
- des augmentations salariales et la fin des inégalités fémme/homme
- l'abrogation des journées de carence,
- la défense et l'amélioration des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...
- le respect des libertés et droits individuels, collectifs et syndicaux,
- le financement à la hauteur des besoins de la sécurité sociale,
- un système de Santé, de protection sociale et des services publics qui répondent aux besoins de la population,
- Le droit au départ à la retraite à 60 ans pour tou-te-s à taux plein, la reconnaissance de la pénibilité entraînant un départ anticipé à la retraite pour tou-te-s les salarié-e-s de la santé et de l'action sociale public/privé
- L'augmentation immédiate des retraites de 300 euros, pas de pension inférieure au SMIC (1800 euros), la fin de la décote et la prise en compte des années d'études

Les salarié·e·s des secteurs publics et privés de la santé et de l'action sociale se mobiliseront aussi de façon illimitée pour :

- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements et d'hôpitaux, et l'exigence au contraire de réouvertures et de créations de structures
- L'arrêt des plans d'économie dits « plans de retour à l'équilibre » qui se traduisent systématiquement par des suppressions de postes

- Le matériel de protection comme les masques, le gel hydro alcoolique, ainsi que les autres matériels barrières essentiels pour la sécurité des personnels et des usagers
- Le dépistage par test du COVID-19 pour tou·te·s
- La réquisition des industries pour constituer un stock nécessaire de fabrication des matériels barrières et de médicaments
- Le respect du choix de la pose de leur congés, repos, RTT et CET
- La revalorisation des heures supplémentaires et du CET
- La reconnaissance en maladie professionnelle de tous les personnels atteint du COVID-19

Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Julie MASSIEU, Co-animatrice espace revendicatif



Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé 14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

A l'attention de Madame OUKKAL DGOS

Objet: Préavis de Grève.

Montreuil, le 29 octobre 2020

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 8 novembre 2020** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,
- L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98-535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.
- Les ESPIC, CLCC, et les établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux privés chargés de la gestion d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail;
 Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- un véritable plan Emploi formation et de reconnaissance des qualifications,
- l'amélioration des conditions de travail et de vie, les moyens de protection ainsi que le matériel et les outils nécessaires pour exercer en toute sécurité,
- la titularisation et la résorption des emplois précaires,
- des augmentations salariales et la fin des inégalités fémme/homme
- l'abrogation des journées de carence,
- la défense et l'amélioration des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...
- le respect des libertés et droits individuels, collectifs et syndicaux,
- le financement à la hauteur des besoins de la sécurité sociale,
- un système de Santé, de protection sociale et des services publics qui répondent aux besoins de la population,
- Le droit au départ à la retraite à 60 ans pour tou-te-s à taux plein, la reconnaissance de la pénibilité entraînant un départ anticipé à la retraite pour tou-te-s les salarié-e-s de la santé et de l'action sociale public/privé
- L'augmentation immédiate des retraites de 300 euros, pas de pension inférieure au SMIC (1800 euros), la fin de la décote et la prise en compte des années d'études

Les salarié·e·s des secteurs publics et privés de la santé et de l'action sociale se mobiliseront aussi de façon illimitée pour :

- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements et d'hôpitaux, et l'exigence au contraire de réouvertures et de créations de structures
- L'arrêt des plans d'économie dits « plans de retour à l'équilibre » qui se traduisent systématiquement par des suppressions de postes

- Le matériel de protection comme les masques, le gel hydro alcoolique, ainsi que les autres matériels barrières essentiels pour la sécurité des personnels et des usagers
- Le dépistage par test du COVID-19 pour tou·te·s
- La réquisition des industries pour constituer un stock nécessaire de fabrication des matériels barrières et de médicaments
- Le respect du choix de la pose de leur congés, repos, RTT et CET
- La revalorisation des heures supplémentaires et du CET
- La reconnaissance en maladie professionnelle de tous les personnels atteint du COVID-19

Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Julie MASSIEU, Co-animatrice espace revendicatif



Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé 14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

A l'attention de Madame OUKKAL DGOS

Objet: Préavis de Grève.

Montreuil, le 29 octobre 2020

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 9 novembre 2020** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,
- L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98-535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.
- Les ESPIC, CLCC, et les établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux privés chargés de la gestion d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail;
 Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- un véritable plan Emploi formation et de reconnaissance des qualifications,
- l'amélioration des conditions de travail et de vie, les moyens de protection ainsi que le matériel et les outils nécessaires pour exercer en toute sécurité,
- la titularisation et la résorption des emplois précaires,
- des augmentations salariales et la fin des inégalités fémme/homme
- l'abrogation des journées de carence,
- la défense et l'amélioration des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...
- le respect des libertés et droits individuels, collectifs et syndicaux,
- le financement à la hauteur des besoins de la sécurité sociale,
- un système de Santé, de protection sociale et des services publics qui répondent aux besoins de la population,
- Le droit au départ à la retraite à 60 ans pour tou-te-s à taux plein, la reconnaissance de la pénibilité entraînant un départ anticipé à la retraite pour tou-te-s les salarié-e-s de la santé et de l'action sociale public/privé
- L'augmentation immédiate des retraites de 300 euros, pas de pension inférieure au SMIC (1800 euros), la fin de la décote et la prise en compte des années d'études

Les salarié·e·s des secteurs publics et privés de la santé et de l'action sociale se mobiliseront aussi de façon illimitée pour :

- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements et d'hôpitaux, et l'exigence au contraire de réouvertures et de créations de structures
- L'arrêt des plans d'économie dits « plans de retour à l'équilibre » qui se traduisent systématiquement par des suppressions de postes

- Le matériel de protection comme les masques, le gel hydro alcoolique, ainsi que les autres matériels barrières essentiels pour la sécurité des personnels et des usagers
- Le dépistage par test du COVID-19 pour tou·te·s
- La réquisition des industries pour constituer un stock nécessaire de fabrication des matériels barrières et de médicaments
- Le respect du choix de la pose de leur congés, repos, RTT et CET
- La revalorisation des heures supplémentaires et du CET
- La reconnaissance en maladie professionnelle de tous les personnels atteint du COVID-19

Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Julie MASSIEU, Co-animatrice espace revendicatif



Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé 14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

A l'attention de Madame OUKKAL DGOS

Objet: Préavis de Grève.

Montreuil, le 29 octobre 2020

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 10 novembre 2020** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,
- L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98-535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.
- Les ESPIC, CLCC, et les établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux privés chargés de la gestion d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- un véritable plan Emploi formation et de reconnaissance des qualifications,
- l'amélioration des conditions de travail et de vie, les moyens de protection ainsi que le matériel et les outils nécessaires pour exercer en toute sécurité,
- la titularisation et la résorption des emplois précaires,
- des augmentations salariales et la fin des inégalités femme/homme
- l'abrogation des journées de carence,
- la défense et l'amélioration des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...
- le respect des libertés et droits individuels, collectifs et syndicaux,
- le financement à la hauteur des besoins de la sécurité sociale,
- un système de Santé, de protection sociale et des services publics qui répondent aux besoins de la population,
- Le droit au départ à la retraite à 60 ans pour tou-te-s à taux plein, la reconnaissance de la pénibilité entraînant un départ anticipé à la retraite pour tou-te-s les salarié-e-s de la santé et de l'action sociale public/privé
- L'augmentation immédiate des retraites de 300 euros, pas de pension inférieure au SMIC (1800 euros), la fin de la décote et la prise en compte des années d'études

Les salarié·e·s des secteurs publics et privés de la santé et de l'action sociale se mobiliseront aussi de façon illimitée pour :

- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements et d'hôpitaux, et l'exigence au contraire de réouvertures et de créations de structures
- L'arrêt des plans d'économie dits « plans de retour à l'équilibre » qui se traduisent systématiquement par des suppressions de postes

- Le matériel de protection comme les masques, le gel hydro alcoolique, ainsi que les autres matériels barrières essentiels pour la sécurité des personnels et des usagers
- Le dépistage par test du COVID-19 pour tou·te·s
- La réquisition des industries pour constituer un stock nécessaire de fabrication des matériels barrières et de médicaments
- Le respect du choix de la pose de leur congés, repos, RTT et CET
- La revalorisation des heures supplémentaires et du CET
- La reconnaissance en maladie professionnelle de tous les personnels atteint du COVID-19

Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Julie MASSIEU, Co-animatrice espace revendicatif



Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé 14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

A l'attention de Madame OUKKAL DGOS

Objet: Préavis de Grève.

Montreuil, le 29 octobre 2020

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 11 novembre 2020** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,
- L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98-535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.
- Les ESPIC, CLCC, et les établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux privés chargés de la gestion d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ;
 Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- un véritable plan Emploi formation et de reconnaissance des qualifications,
- l'amélioration des conditions de travail et de vie, les moyens de protection ainsi que le matériel et les outils nécessaires pour exercer en toute sécurité,
- la titularisation et la résorption des emplois précaires,
- des augmentations salariales et la fin des inégalités fémme/homme
- l'abrogation des journées de carence,
- la défense et l'amélioration des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...
- le respect des libertés et droits individuels, collectifs et syndicaux,
- le financement à la hauteur des besoins de la sécurité sociale,
- un système de Santé, de protection sociale et des services publics qui répondent aux besoins de la population,
- Le droit au départ à la retraite à 60 ans pour tou-te-s à taux plein, la reconnaissance de la pénibilité entraînant un départ anticipé à la retraite pour tou-te-s les salarié-e-s de la santé et de l'action sociale public/privé
- L'augmentation immédiate des retraites de 300 euros, pas de pension inférieure au SMIC (1800 euros), la fin de la décote et la prise en compte des années d'études

Les salarié·e·s des secteurs publics et privés de la santé et de l'action sociale se mobiliseront aussi de façon illimitée pour :

- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements et d'hôpitaux, et l'exigence au contraire de réouvertures et de créations de structures
- L'arrêt des plans d'économie dits « plans de retour à l'équilibre » qui se traduisent systématiquement par des suppressions de postes

- Le matériel de protection comme les masques, le gel hydro alcoolique, ainsi que les autres matériels barrières essentiels pour la sécurité des personnels et des usagers
- Le dépistage par test du COVID-19 pour tou·te·s
- La réquisition des industries pour constituer un stock nécessaire de fabrication des matériels barrières et de médicaments
- Le respect du choix de la pose de leur congés, repos, RTT et CET
- La revalorisation des heures supplémentaires et du CET
- La reconnaissance en maladie professionnelle de tous les personnels atteint du COVID-19

Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Julie MASSIEU, Co-animatrice espace revendicatif



Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé 14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

A l'attention de Madame OUKKAL DGOS

Objet: Préavis de Grève.

Montreuil, le 29 octobre 2020

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 12 novembre 2020** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,
- L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98-535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.
- Les ESPIC, CLCC, et les établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux privés chargés de la gestion d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- un véritable plan Emploi formation et de reconnaissance des qualifications,
- l'amélioration des conditions de travail et de vie, les moyens de protection ainsi que le matériel et les outils nécessaires pour exercer en toute sécurité,
- la titularisation et la résorption des emplois précaires,
- des augmentations salariales et la fin des inégalités fémme/homme
- l'abrogation des journées de carence,
- la défense et l'amélioration des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...
- le respect des libertés et droits individuels, collectifs et syndicaux,
- le financement à la hauteur des besoins de la sécurité sociale,
- un système de Santé, de protection sociale et des services publics qui répondent aux besoins de la population,
- Le droit au départ à la retraite à 60 ans pour tou-te-s à taux plein, la reconnaissance de la pénibilité entraînant un départ anticipé à la retraite pour tou-te-s les salarié-e-s de la santé et de l'action sociale public/privé
- L'augmentation immédiate des retraites de 300 euros, pas de pension inférieure au SMIC (1800 euros), la fin de la décote et la prise en compte des années d'études

Les salarié·e·s des secteurs publics et privés de la santé et de l'action sociale se mobiliseront aussi de façon illimitée pour :

- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements et d'hôpitaux, et l'exigence au contraire de réouvertures et de créations de structures
- L'arrêt des plans d'économie dits « plans de retour à l'équilibre » qui se traduisent systématiquement par des suppressions de postes

- Le matériel de protection comme les masques, le gel hydro alcoolique, ainsi que les autres matériels barrières essentiels pour la sécurité des personnels et des usagers
- Le dépistage par test du COVID-19 pour tou·te·s
- La réquisition des industries pour constituer un stock nécessaire de fabrication des matériels barrières et de médicaments
- Le respect du choix de la pose de leur congés, repos, RTT et CET
- La revalorisation des heures supplémentaires et du CET
- La reconnaissance en maladie professionnelle de tous les personnels atteint du COVID-19

Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Julie MASSIEU, Co-animatrice espace revendicatif